NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/AC.237/L.17/Add.1
18 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
Septième session
New York, 15-20 mars 1993
Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIEME SESSION

Projet de rapport*

Rapporteur : Maciej SADOWSKI (Pologne)

Additif

TABLE DES MATIERES

Paragraphes Page

I. INTRODUCTION

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session
B. Election du bureau
C. Adoption de l'ordre du jour
D. Organisation des travaux
E. Participation
F. Documentation

* Le présent document contient les sections V et VII du rapport. Les section I et II sont publiées sous la cote A/AC.237/L.17. Les sections restantes feront l'objet d'autres additifs.

93-15851 2166R (F) 190393 190393 190393

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes	Page
III.	QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNNAT LE MECANISME FINANCIER ET LE CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES		
	A. Application de l'article 11 (Mécanisme financier), par. 1 à 4		
	B. Fourniture d'un concours technique et financier aux pays en développement parties		
IV.	QUESTIONS REGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES		
	Règlement intérieur de la Conférence des Parties		
V.	ETAT DE LA SIGNATURE ET DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION	1 - 3	3
VI.	FUTURES SESSIONS DU COMITE : CALENDRIER ET PRIORITES		
VII.	EXAMEN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE, Y COMPRIS L'EXAMEN DES FONDS EXTRABUDGETAIRES	4 - 20	3
VIII.	ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIEME SESSION		
	Annexe		
	LISTE DES DOCUMENTS DONT LE COMITE ETAIT SAISI A SA SEPTIEME SESSION		

V. ETAT DE LA SIGNATURE ET DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION

1. A sa 1re séance, le 15 mars, le Comité a noté qu'à ce jour, 16 Etats avaient signé la Convention et 15 Etats avaient déposé des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. Une seizième ratification venait d'être reçue.

2. Le Comité a pris note des informations fournies par le secrétariat intérimaire sur la ratification du texte de la Convention.

3. Le Comité a exprimé sa satisfaction aux Etats qui avaient ratifié la Convention et a prié instamment d'autres signataires à faire de même le plus tôt possible afin que la Convention puisse entrer en vigueur. Il a invité ces signataires à indiquer au secrétariat intérimaire la date à laquelle ils avaient l'intention de procéder à la ratification et demandé au secrétariat de lui communiquer, à sa huitième session, les renseignements reçus à ce sujet.

VII. EXAMEN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE, Y COMPRIS L'EXAMEN DES FONDS EXTRABUDGETAIRES

4. A la 5e séance, le 17 mars, le Secrétaire exécutif a présenté une note qu'il avait rédigée sur l'examen des activités du secrétariat intérimaire, y compris l'examen des fonds extrabudgétaires (A/AC.237/28).

Activités actuelles du secrétariat intérimaire

5. Il a été décidé que la question du centre d'échange d'informations serait examinée par le Groupe de travail II au titre du point 2 b) de l'ordre du jour.

6. Le Secrétaire exécutif a fourni au Comité des renseignements sur le programme d'information et de formation élaboré par le secrétariat intérimaire et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), concernant la coopération avec le Bureau d'information sur les changements climatiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUE) visant à renforcer les capacités du secrétariat intérimaire en matière de traitement des données; ainsi que sur l'intention du secrétariat de convoquer une réunion d'organismes des Nations Unies avant la huitième session du Comité.

a) Programme d'information et de formation (A/AC.237/28, sect. I.B)

7. Le Comité a remercié tous les membres qui avaient participé avec le secrétariat intérimaire à l'élaboration, à la mise au point et au financement du projet pour la phase pilote du programme d'information et de formation. Il espérait recevoir à sa huitième session des renseignements complémentaires sur l'exécution du projet.

b) Coopération avec le Bureau d'information du PNUE sur les changements climatiques (A/AC.237/28, sect. II.C)

8. Le Comité s'est félicité de la coopération entre le secrétariat intérimaire et le Bureau d'information du PNUE sur les changements climatiques, dans divers domaines, notamment la publication d'un bulletin d'information sur les changements climatiques, dont le premier numéro devait paraître dans le courant du deuxième trimestre de 1993.

c) Renforcement des capacités de traitement des données (A/AC.237/28, sect. II.D)

9. Le Comité a rendu hommage au Gouvernement suisse pour sa généreuse contribution au projet de renforcement des capacités de traitement des données du secrétariat intérimaire.

d) Information sur les activités menées par les organismes des Nations Unies (A/AC.237/28, sect. II.E)

10. Le Comité a noté que le secrétariat intérimaire envisageait d'organiser une réunion des organismes des Nations Unies menant des activités relatives à la Convention et qu'il présenterait un rapport au Comité à sa huitième session sur les activités relatives aux changements climatiques, menées par l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que sur la coordination des efforts dans ce domaine.

Questions administratives et budgétaires

11. Le Secrétaire exécutif a indiqué qu'une fois que l'opération de restructuration aurait été approuvée par l'Assemblée générale, le secrétariat intérimaire ferait partie du Département de la coordination des politiques et du développement durable, ce qui, comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, présenterait des avantages certains. En ce qui concerne les effectifs, il a indiqué que leur nombre actuel serait probablement maintenu. Il a fait observer, toutefois, qu'on ne savait pas encore si le secrétariat intérimaire serait renforcé, comme il avait été demandé au paragraphe 11 de la résolution 47/195 de l'Assemblée générale. Cela étant, la nouvelle phase dans laquelle entraient les travaux du Comité nécessiterait des compétences nouvelles et obligerait à satisfaire des besoins nouveaux.

12. Certains représentants ont évoqué l'engagement de renforcer le secrétariat intérimaire qu'avait pris le Secrétaire général adjoint dans sa déclaration au Comité, ce qui était très encourageant. Ils ont souligné que le secrétariat intérimaire devrait être doté de ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions jusqu'à la première session de la Conférence des Parties. Il a été convenu que les délégations participant aux travaux du Comité informeraient les délégations de leur pays auprès d'autres organes de l'ONU de la nécessité de renforcer le secrétariat intérimaire.

13. Le Comité s'est félicité de la déclaration positive faite par le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable à la 1re séance, le 15 mars, et des assurances que celui-ci lui a données quant à l'avenir du secrétariat intérimaire et aux ressources dont il serait doté.

14. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre qui lui avait été faite par la Directrice exécutive du PNUE lors de la 2e séance du Comité, le 15 mars, de mettre à sa disposition les services de fonctionnaires du Programme.

15. Notant que son secrétariat avait établi les documents de fond nécessaires à ses travaux pendant la session en cours, le Comité a indiqué qu'il entendait bien recevoir le même type d'assistance à tous les niveaux lors de ses sessions ultérieures. Il a fait remarquer que, vu la nature des tâches dont il devrait s'acquitter pour préparer la première session de la Conférence des Parties (voir A/Ac.237/24, sect. V), son secrétariat devrait disposer d'effectifs possédant des compétences particulières.

16. Aussi le Comité a-t-il souligné qu'il importait de renforcer le secrétariat intérimaire, conformément au paragraphe 11 de la résolution 47/195 de l'Assemblée générale, afin de le rendre à même de s'acquitter des tâches supplémentaires qui lui seront dévolues dans les domaines suivants :

- Communication et examen des renseignements demandés aux termes de la Convention;

- Application de l'article 11 et du paragraphe 3 de l'article 21 de la Convention, relatif au mécanisme financier;

- Promotion du renforcement des capacités, conformément à la Convention et à la résolution 47/195 de l'Assemblée générale.

17. Le Comité a invité le Secrétaire exécutif à appeler l'attention du Secrétaire général sur la nécessité de recenser et d'obtenir les effectifs supplémentaires nécessaires pour mener ces tâches à bien, avant et pendant la première session de la Conférence des Parties.

Fonds extrabudgétaire

18. Le Secrétaire exécutif a dit que 114 pays étaient admis à bénéficier, pour financer leur participation aux sessions du Comité, de ressources prélevées sur le fonds bénévole spécial et que ___ de ces pays avaient bénéficié d'une aide pour participer à la septième session. Les engagements au titre de ce fonds s'éleveraient, selon les estimations, à 3 millions de dollars des Etats-Unis, jusqu'à la septième session incluse. Indiquant que le coût estimatif de la participation de ces pays à la huitième session s'élevait à 600 000 dollars, le Secrétaire exécutif a exprimé l'espoir que des ressources seraient bientôt disponibles pour couvrir ces dépenses.

19. En ce qui concerne les dépenses du secrétariat, le Secrétaire exécutif a indiqué que 1 million de dollars avait été prélevé à cet effet sur le fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation. Il a remercié les contribuants de leur soutien.

Examen des fonds extrabudgétaires

20. Le Comité a remercié les pays qui avaient contribué au fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation et au fonds bénévole spécial destiné à financer la participation des pays en développement aux sessions du Comité, ainsi que les pays qui avaient financé à titre bilatéral des postes du secrétariat intérimaire. Il a exprimé l'espoir que les contributions qui seraient versése au titre du fonds bénévole spécial seraient suffisantes pour financer la participation des pays en développement à la huitième session du Comité et au-delà.